

Regardons où nous risquons d'aller

MUHIGIRWA Rusembuka Ferdinand, S.J.

Les Journées Sociales du Centre d'Etudes pour l'Action Sociale (CEPAS), tenues du 31 mars au 2 avril 2011, ont été consacrées aux élections 2011 en RD Congo, avec une focalisation sur notre responsabilité et le sens de notre patriotisme. C'est pourquoi l'intitulé de cette édition des Journées Sociales est : « *Les élections et l'avenir de la RD Congo : Responsabilité et patriotisme* ». Elections confirmées dans l'article 5 de la Constitution de la RD Congo du 18 février 2011 : « la souveraineté nationale appartient au peuple. Que tout pouvoir émane du peuple qui l'exerce par voie de référendum ou d'élections et indirectement par voie de ses représentants. Le suffrage est universel, égal et secret. Il est direct ou indirect ». Pour respecter la tradition, nous faisons un numéro spécial sur les élections en reprenant les conférences présentées durant les Journées Sociales du CEPAS.

En cette période pré-électorale, affirment les Evêques de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO), « il est urgent et indispensable de préciser l'enjeu fondamental et décisif pour la Nation qui fonde le devoir du peuple de participer aux élections. Cet enjeu consiste essentiellement dans la construction d'un Congo réellement démocratique, apaisé et porteur, grâce à une politique de bonne gouvernance, de nouvelles possibilités de développement pour notre peuple. Il s'agit de bâtir un Congo respectueux des droits humains, un Congo plus fort aussi pour assurer à tous les Congolais un contexte qui leur permette de mieux faire face aux défis de leur destin » (Message du Comité Permanent de la Conférence Episcopale Nationale du Congo, *Année électorale: que devenons-nous faire ?*, 25 février 2011, n° 3).

Selon la loi organique n° 10/013 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la Commis-

Jésuite. Directeur du CEPAS et Rédacteur en chef de *Congo-Afrique*
E-mail : muhigirwafsj@gmail.com

sion Electorale Nationale Indépendante (CENI), il incombe à la CENI, « une institution d'appui à la démocratie » (art. 2), « d'organiser, dans le délai constitutionnel, en toute indépendance, neutralité et impartialité des scrutins libres, démocratiques et transparents » (article 9). Il lui revient à ce titre d'organiser et de gérer les opérations pré-électorales, - notamment l'identification et l'enrôlement des électeurs -. La révision du fichier électoral en cours est prévue dans la loi n° 04/028 du 24 décembre 2004 (art. 38).

Le professeur Abbé Apollinaire Malu-Malu examine « *Le rôle des partis politiques dans le processus électoral* ». Il apparaît clairement que les partis politiques sont nécessaires au fonctionnement de la démocratie et l'une des parties prenantes du processus électoral. Ils servent à intégrer les groupes et les individus dans le processus démocratique. Plus précisément, les partis politiques sont des instruments importants, sinon essentiels, de la vie démocratique, y compris la représentation des circonscriptions et des intérêts politiques, la formulation et la canalisation des revendications et des préférences, le recrutement des candidats à des fonctions électives et publiques, ainsi que leur socialisation, l'organisation de la compétition électorale pour la conquête ou la conservation du pouvoir, l'encadrement des élus, la formation de gouvernements efficaces, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Un long chemin reste à parcourir pour que nos partis puissent assumer efficacement leur rôle dans le processus électoral ».

On comprend alors que la loi électorale soit un véritable enjeu politique. La conférence du professeur Jacques Djoli Eseng'Ekeli traite de « *La loi électorale : enjeux et perspectives* ». Au cœur du cadre juridique du nouveau cycle électoral, l'auteur signale le cambisme politique, l'absence d'un consensus majeur pour aller aux élections, un climat de résurgence permanente d'insécurité et un appui international peu évident au processus électoral. Il conclut : « La loi électorale doit ou devrait contribuer à la consolidation d'un cadre d'une gouvernance démocratique et cohérente globale qui doit avoir un minimum de consensus et surtout en ce qui concerne les questions substantielles sensibles. Ce qui nécessite le renoncement au forcing et à l'unilatéralisme au profit d'une flexibilité, de la transparence et une fluidité des informations. Cet impératif est sociétal et exige une mutation civilisationnelle surtout de la part de l'élite; quel scrutin pour quel régime (...). Une approche électorale avec toutes les parties prenantes. Il est important que de telles rencontres aient lieu soit sur le lieu d'émergence des principes fondateurs qui doivent constituer le substrat éthique de toute philosophie politique digne de ce nom : la production législative doit alors avoir en vue les intérêts généraux en permettant de recadrer le débat sur l'ordre constitutionnel, dans un effort de rupture épistémologique, en tenant compte de la volonté réelle de la population congolaise ».

La conférence de M. Steve Matenga sur la « *Déontologie des médias en période électorale* » compare la *Déclaration de Principe de la Fédération Internationale des Journalistes sur la Conduite des Journalistes* (1954, 1986), la *Déclaration de droits*

et devoirs des Journalistes de Munich (1971), le Code de Déontologie des Journalistes en RDC (2006) et le Code de bonne conduite consensuelle de l'Observatoire des Médias Congolais (OMEC 2006). Les médias jouent un rôle indispensable durant toutes les étapes du processus électoral. Ainsi, « pendant la phase pré-électorale, il s'agit d'informer sur le processus, d'analyser les enjeux, d'observer la mise en place, de faire le bilan de la législature sortante. Durant la campagne, il s'agit de distribuer la parole, d'informer, d'analyser les projets de société, de rendre compte et d'organiser les débats. Pendant le scrutin, le rôle des médias est d'observer, de rapporter et d'analyser les données. Lors de la publication des résultats, il s'agit d'annoncer les résultats, de les analyser, de récolter les contestations, de couvrir les éventuelles manifestations et d'annoncer les résultats définitifs. Durant la phase post-électorale, le rôle des médias est d'informer et d'accompagner la mise en place des institutions nouvelles ».

Mais aujourd'hui, « *Où en est la préparation des élections ?* » Le professeur Léon de Saint Moulin S.J. estime que le retard dans la rédaction des textes légaux est préoccupant : la loi électorale et la définition de la liste des circonscriptions électorales n'ont pas encore été promulguées. La CENI n'a été mise en place que le 26 février 2011. La révision du fichier électoral n'a été effective que dans le Bas-Congo et au Maniema, alors que l'enrôlement des électeurs est l'opération la plus difficile à réaliser et appelle une concertation critique avant les élections. S'il n'y a pas de consensus sur la base d'organisation des élections, il est inutile de les organiser ; elles ne constitueront pas la base de légitimation qu'on veut donner au pouvoir. Les élections présidentielles et législatives dont les circonscriptions sont les territoires et les villes, pourraient être organisées à peu près dans les délais constitutionnels.

Au terme des trois jours des conférences et débats, des ateliers ont été organisés sur les dimensions politiques, socio-économiques et culturelles des élections et les participants ont formulé des résolutions et des recommandations reprises dans le Rapport général des Journées Sociales.

En cette année où la Province d'Afrique Centrale célèbre 50 ans d'évangélisation et de promotion humaine, en cette année où la revue *Congo-Afrique* célèbre son Jubilé d'or, le CEPAS, par ses réflexions, ses publications, ses appuis au développement et ses formations, en synergie avec d'autres partenaires, s'engage à sensibiliser, conscientiser, former et accompagner le peuple congolais dans l'exercice de ses droits civiques et politiques, base d'une culture démocratique.

MUHIGIRWA Rusembuka Ferdinand, S.J.

Programme

31 mars - 02 avril 2011

Jeudi 31 mars 2011

Modérateur : R.P. Martin BAHATI Mateso, S.J.

09h00 *Discours d'ouverture* : R.P. Jean NYEMBO, S.J.

09h30-10h30 Conférence-Débat 1

« *Elections, système imposé de l'extérieur ou voie de développement ?* »

par le Professeur Jean-Louis ESAMBO

10h30-11h00 Cocktail

11h00-12h00 Conférence-Débat 2

« *Déontologie des médias en période électorale* »

par M. Steve MATENGA

12h00-13h00 Conférence-Débat 3

« *Les enjeux de la loi électorale* »

par le Professeur Jacques DJOLI Eseng'Ekeli

13h00-14h30 Dîner-Pause

14h30-15h30 Conférence-Débat 4

« *Où en est la préparation des élections ?* »

par le R.P. Léon de SAINT MOULIN, S.J.

Vendredi, 01 avril 2011

Modérateur : R.P. Léon de SAINT MOULIN, S.J.

09h00-10h00 Conférence-Débat 5

« *Le rôle des partis politiques dans le processus électoral* »

par le Professeur Abbé Apollinaire MALUMALU

10h00-10h30 Pause

10h30-11h30 Conférence-Débat 6

« *Le profil des candidats et des partis politiques* »

par Professeur Noël OBOTELA Rashidi

11h30-13h00 Dîner-Pause

13h00-15h00 Atelier 1 : *Chemin de relèvement politique*

Atelier 2 : *Chemin de relèvement économique et social*

Atelier 3 : *Chemin de relèvement culturel*

Samedi, 02 avril 2011

Modérateur : R.P. Augustin KALUBI Nsukami, S.J.

Rapporteur Général : R.P. Dieudonné MAMPASI Kapita, S.J.

09h00-10h00 Mise en commun

10h00-11h30 Discussion

11h30-12h30 Temps libre

12h30-14h00 Dîner-pause

14h00-14h30 *Lecture publique des résolutions et recommandations*

par le R.P. MAMPASI Kapita Dieudonné, S.J. - Rapporteur Général

14h30-14h45 *Discours de clôture*

Par le R.P. Ferdinand MUHIGIRWA, S.J. - Directeur du CEPAS